

Le niveau de qualification progresse dans les territoires normands, mais souvent à un rythme plus faible qu'au plan national

Les territoires normands s'insèrent dans le vaste mouvement d'évolution, observable dans toutes les régions françaises, vers une économie s'appuyant toujours davantage sur le travail qualifié. Cette évolution se lit à travers les niveaux de qualification et des catégories socioprofessionnelles des actifs. La part des cadres dans la population active progresse, notamment chez les jeunes actifs, plus nombreux que leurs aînés à accéder à l'enseignement supérieur et à occuper des postes d'encadrement. Cependant, ce mouvement s'avère de moindre ampleur en Normandie par rapport aux autres régions de province. Dans cette dynamique d'ensemble, les territoires normands présentent des situations très diverses. En lien avec le phénomène de métropolisation, les cadres se concentrent toujours un peu plus dans les grandes agglomérations, celles de Rouen et de Caen (voire du Havre et de Cherbourg), mais à un rythme moins rapide que dans beaucoup d'autres métropoles françaises. Certains territoires, en partie grâce à une position géographique attractive, enregistrent un net renforcement de la présence de cadres (Pont-Audemer, Bayeux, Vernon-Gisors, etc.). À l'inverse, d'autres espaces se caractérisent toujours par une faible densité de cadres, notamment dans la partie sud de la région.

Isabelle Bigot, Nabil Mouchit (Insee Normandie)

La présence de cadres au sein de la population active s'exprime avec une intensité variable selon les régions. En 2013, la proportion de cadres normands s'élève à 11,4 % dans la classe d'âge la plus active (les 25-54 ans), ce qui positionne la région au 11^e rang sur 13, à égalité avec la Bourgogne-Franche-Comté et juste devant la Corse (figure 1). Ce chiffre représente une hausse de 2,6 points par rapport à la situation qui prévalait en 1999. Mais cette progression est relativement faible au regard des autres régions.

La part des cadres reste relativement faible en Normandie, notamment chez les jeunes actifs

Entre 1999 et 2013, les disparités interrégionales se sont accrues en raison notamment de la forte croissance en région Île-de-France (+ 6,7 points) et de la quasi-stagnation observée en Corse (+ 0,6 point). Malgré cette plus forte dispersion des taux de cadres, la hiérarchie des régions reste globalement inchangée entre 1999 et 2013. La position peu favorable de la Normandie est vérifiée quelle que soit la classe d'âge, mais plus particulièrement chez les jeunes actifs. En 2013, le taux de cadres des jeunes actifs Normands âgés de 25 à 34 ans est de 9,9 %, une proportion nettement inférieure à la moyenne de la France de province (12,1 %). Par ailleurs, sa progression (+ 2,5 points) s'avère plus faible que dans toutes les autres régions sauf la Corse. La part de cadres parmi les actifs de 35 à 44 ans s'élève à 12,6 %, tandis qu'elle s'établit à 11,7 % pour les cadres « confirmés » entre 45 et 54 ans (figure 2). Ces taux correspondent à des progressions respectives de + 4,0 points et

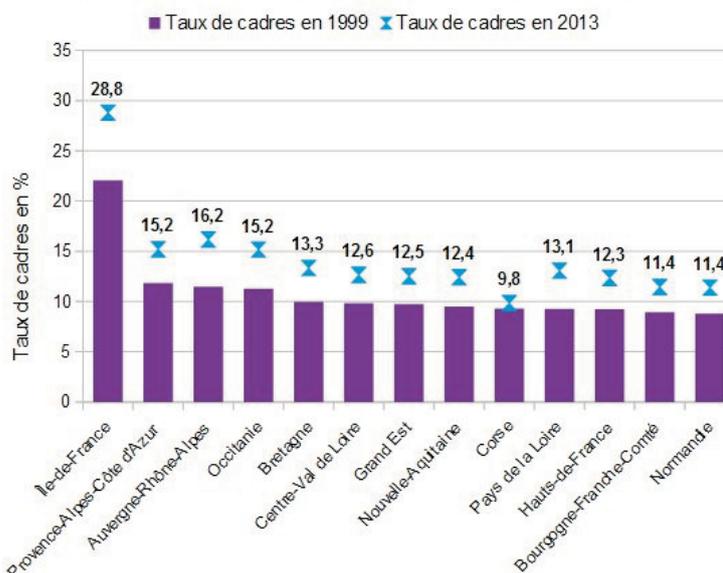
+ 0,9 point par rapport à 1999, plus faibles que dans la moyenne des régions mais avec un différentiel moins net que pour les jeunes.

La dynamique d'évolution des taux de cadres dans les régions est en partie liée à leurs spécificités sectorielles respectives (plutôt défavorable dans le cas de la Normandie). Mais elle est également corrélée à la dynamique des emplois de leurs principales métropoles urbaines. La hiérarchie régionale renvoie dans une certaine mesure à la hiérarchie des métropoles structurantes. Outre la métropole parisienne, dont le dynamisme économique devance de loin celui des autres métropoles

françaises, des régions comme Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou encore Occitanie, se distinguent grâce à la vitalité des métropoles de Lyon, d'Aix-Marseille et de Toulouse. Sur la dernière période quinquennale 2008-2013, les emplois de cadres en Normandie ont progressé à un rythme annuel moyen plus faible que celui de la France de province (+ 1,1 % contre + 1,7 %). Conjugée à un niveau de cadres initialement plus réduit qu'ailleurs, cette dynamique moins soutenue des emplois de cadres tend à renforcer leur moindre présence en Normandie, comparativement aux autres régions françaises.

1 La Normandie demeure dans une position défavorable au regard de la part des cadres

Taux de cadres en 1999 et 2013 parmi les actifs âgés de 25 à 54 ans (taux en 1999 par ordre décroissant et taux en 2013)



Champ : actifs de 25 à 54 ans

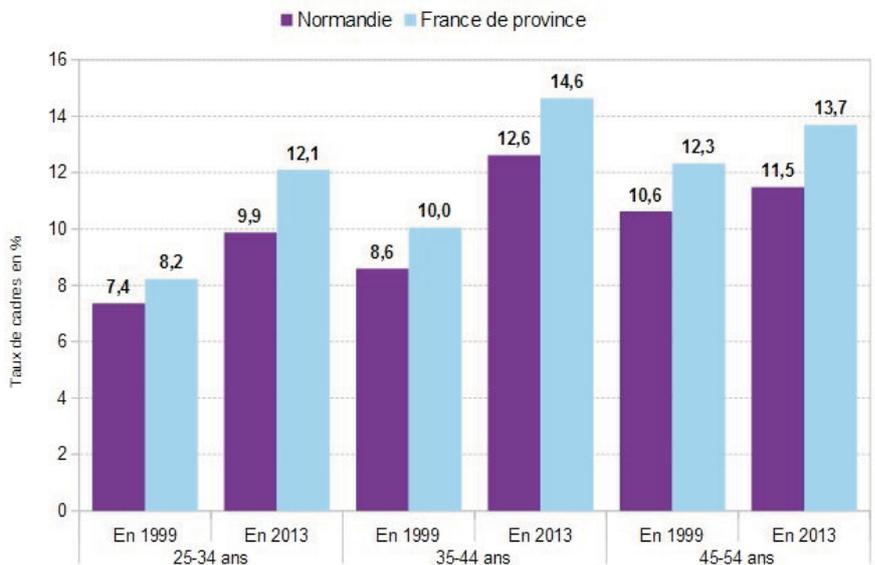
Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

La concentration des cadres dans les pôles majeurs se renforce

Les deux plus grandes zones d'emplois de la région – celles de Caen et de Rouen – accueillent une forte proportion de cadres en 1999, nettement au-dessus de la moyenne régionale (respectivement 11,1 % et 10,7 %, contre 8,8 % dans la région). Dans ces territoires, au cours de la période 1999-2013, le taux de cadres a progressé plus fortement que dans l'ensemble de la région (respectivement + 3,6 points et + 3,1 points, contre + 2,6 points dans la région), illustrant le phénomène de métropolisation (figure 3). À l'inverse, la zone d'emploi d'Évreux, dont le taux de cadres était relativement élevé en 1999 (9,7 %) affiche une progression plus lente (+ 1,9 point). Les zones d'emploi du Havre et de Cherbourg-Octeville présentent une dynamique très proche de la moyenne régionale (un taux de cadre « moyen » en 1999, progressant de 2,5 points pour la première et 2,7 points pour la seconde).

2 La part des cadres progresse moins qu'en France de province, surtout parmi les jeunes

Taux de cadres par classes d'âge en Normandie et en France de province (comparaison 1999-2013)

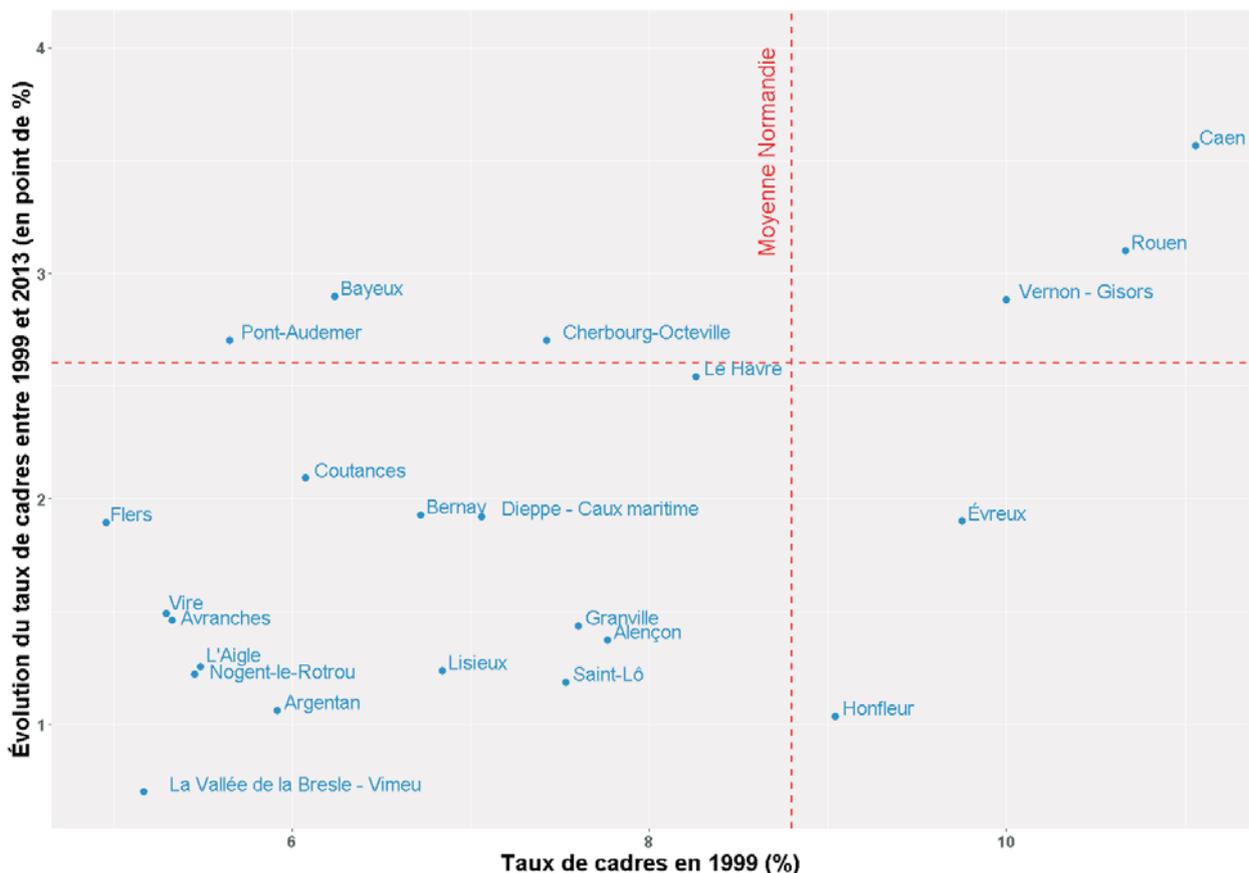


Champ : actifs de 25 à 54 ans

Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

3 Les grandes zones d'emploi de la région confortent leur fonction métropolitaine

Taux de cadres parmi les actifs de 25-54 ans et évolution de ce taux entre 1999 et 2013



Champ : actifs de 25-54 ans

Sources : recensements de la population 1999 et 2013 – exploitations complémentaires au lieu de résidence

D'autres territoires, moins pourvus en cadres par le passé, ont connu un rattrapage important au cours de la période en attirant une plus forte proportion de cadres, notamment les zones d'emploi de Bayeux et de Pont-Audemer (+ 2,7 points et + 2,9 points). La zone d'emploi de Vernon-Gisors, quant à elle, affichait dès 1999 un taux de cadres parmi les plus élevés de la région (10,0 %). L'attractivité de ce territoire pour les cadres semble s'être renforcée au cours de la période (+ 2,9 points), tout du moins la zone d'emploi a-t-elle continué de bénéficier de l'avancée de la métropolisation de la région Île-de-France voisine. La zone d'emploi de Honfleur suit une tendance inverse. La part des cadres y était relativement élevée en 1999, mais a très peu progressé ensuite.

Dans certaines zones d'emploi de la région en revanche, le taux de cadres, déjà faible en 1999, a très peu progressé. C'est notamment le cas des zones d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, d'Argentan, de Nogent-le-Rotrou et de l'Aigle, où la part des cadres, comprise entre 5,2 % et 5,9 %

en 1999, progresse au plus de + 1,3 point. Les territoires de Saint-Lô, Lisieux, Alençon et Granville, bien qu'initialement mieux dotés en cadres, connaissent une trajectoire similaire. La zone d'emploi de Flers, où le personnel d'encadrement affichait la plus faible présence, a connu en revanche une poussée significative de son taux de cadres.

La Normandie est la deuxième région pour la proportion d'ouvriers chez les jeunes actifs

La Normandie est une région de tradition industrielle et conserve une proportion relativement importante d'ouvriers dans sa population active. Le maintien de cette spécificité ouvrière s'illustre particulièrement parmi les jeunes actifs, entrés le plus récemment sur le marché de l'emploi. En 2013, 28 % des jeunes actifs normands de 25 à 34 ans sont des ouvriers (qualifiés ou non qualifiés). La Normandie est ainsi la 2^e région comptant la plus forte proportion

d'ouvriers chez les 25-34 ans, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. À l'opposé, en Île-de-France, seuls 12,5 % des 25-34 ans appartiennent à cette catégorie socio-professionnelle. En Normandie, dans la grande majorité des zones d'emploi, la part des ouvriers chez les 25-34 ans est supérieure à la moyenne régionale (27,9 %). La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle, avec 43 % d'ouvriers chez les 25-34 ans, possède le caractère industriel le plus accentué. Cette zone d'emploi présente une forte spécialisation autour de l'industrie du verre, avec notamment les établissements de Porchet du Courval à Blangy-sur-Bresle et de SGD au Tréport. Elle se situe au 2^e rang des 304 zones d'emploi de France métropolitaine pour la part des ouvriers au sein de cette classe d'âge. D'autres zones d'emploi possèdent un tissu économique à forte dominante productive et industrielle, notamment celle de Vire où l'industrie est très diversifiée (15^e rang parmi les zones d'emploi en France métropolitaine, 38,2 % d'ouvriers chez les 25-34 ans). ■

